DEPARTEMENT DU NORD Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 02.12/2024

-=-=-=-

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ DECEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice: 19

Date de convocation du Conseil Municipal: 25/11/2024

<u>Etaient présents</u>: Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Christiane DENORME - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Dominique BUSSIGNIES - Damien DANIS - Brigitte HARLAUX - Martine BAURIN -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Guy JATIVA qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Pierre PLACE Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier LENNE

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET: DM 3 au BP2024

Après en avoir discuté, et vote, à l'unanimité, l'assemblée accepte les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

60612/011 ... Energie : - 24 022,00 € 611/011 ... Contrats entretien : - 12 000,00 €

65561/065 ... Contrib au fonds de compensation des ch terr : - 15 000,00 €

6450/012 ... Charg de sécurité sociale et de prévoyance : 42 000,00 €

681/68 ... Dotations aux amortissements, provsions, dépréciations : 24 022,00 €

TOTAL : 15 000,00 €

RECETTES

6419/013 ... Rembt sur remun du personnel : 15 000,00 €

TOTAL: 15 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

231/66 ... Voirie : 5 000,00 €

RECETTES

1641 ... Emprunt : 5000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 12.12.2024 Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 10.12.2024 Numéro unique de télétransmission ID 059-215905597-20241205-241210_D1759VD-DE

Le Secrétaire, Thomas HALLUIN



Le Maire, Bruno CELLIER